



Fondation  
de  
France

PROGRAMME

PROMOTION DE L'AGRICULTURE  
FAMILIALE EN AFRIQUE DE L'OUEST

FICHE CAPI PAFAO #127

AU SÉNÉGAL

## UNE HUILE DE QUALITÉ EN MAL DE RECONNAISSANCE

### Entretien avec Ndiakhaté Fall (UGPM)



L'Union des groupements paysans de Méckhé<sup>1</sup> (UGPM) s'est donné pour objectif d'aider les familles rurales à développer leurs exploitations agricoles. Pour ce faire, elle soutient la valorisation de leurs produits, parmi lesquels l'arachide. C'est dans ce cadre que le groupement a porté en 2013 un projet destiné à promouvoir la commercialisation d'une huile d'arachide de qualité produite par les exploitations familiales de la région de Méckhé.

Le secrétaire général de l'UGPM, Ndiakhaté Fall, nous a fait part des difficultés que rencontre cette huile artisanale à s'insérer dans les circuits de vente officiels.



### Quel rapport ont les consommateurs sénégalais avec les produits agricoles locaux ?

Aujourd'hui, il y a une forte demande pour les produits locaux. Ceux qui sont vendus avec peu, voire sans intermédiaire sont moins chers que leurs concurrents importés. Cette stratégie de consommation permet aux ménages sénégalais de faire face aux difficultés économiques.

### Est-ce que les politiques nationales soutiennent le « consommer local » ?

Des mesures sont mises en place pour soutenir certaines spéculations. Si nous prenons l'oignon ou la pomme de terre par exemple, l'État bloque les importations de ces produits au mois de février pour l'un et au mois de juillet pour l'autre. Cela permet aux producteurs sénégalais d'occuper le marché local. Pour les autres produits il n'y a pas de volonté manifeste de soutenir la production nationale. Pour exemple, une quantité importante de riz est produite dans la vallée du fleuve Sénégal mais les importations ne sont jamais bloquées pour favoriser sa commercialisation. Aucune mesure n'est prévue pour inciter ou contraindre les commerçants à acheter ce riz local. Dans le même temps, les riziculteurs sénégalais rencontrent des difficultés pour obtenir des autorisations de

---

<sup>1</sup> L'UGPM compte 82 groupements représentant autour de 5 000 membres dont 65 % de femmes.

vente. Ce problème se pose également pour l'huile d'arachide artisanale dont la production est soutenue par l'UGPM dans la zone de Méckhé. Nous n'avons pas obtenu l'autorisation de fabrication et de mise en vente<sup>2</sup> indispensable pour une diffusion à grande échelle, dans les circuits formels de distribution. Sans cette autorisation, nous ne pouvons faire la publicité de notre huile. Pour contourner cela, nous vendons de faibles quantités d'huile à des consommateurs avertis de sa qualité. Nos principaux clients vivent dans la région et viennent s'approvisionner auprès des producteurs. L'huile s'exporte aussi vers Dakar et Thiès par l'entremise de nos ambassadeurs. Il s'agit de natifs de la région établis ailleurs. Au moment de la mise en place du projet au début des années 2010, ils ont été sensibilisés sur la qualité de cette production et les retombées possibles sur le développement de Méckhé. Ces ambassadeurs ont par la suite diffusé ces informations dans leurs lieux de résidence.

### **Pour quelles raisons le ministère du Commerce refuse d'accorder l'autorisation de vente à votre huile certifiée ?**

Selon nous, ce refus peut être lié aux actions de lobbying des industriels. Ces derniers souhaitent que les organisations paysannes (OP) se limitent à la première transformation de l'arachide à l'huile pour qu'ils la raffinent ensuite. Ce schéma, plus profitable aux industriels qu'aux paysans, ne nous convient pas. Il pénalise à la fois producteurs et consommateurs. Des exigences nutritionnelles sont également avancées pour justifier ce refus. L'OMS recommande en effet que certains aliments de base, dont les huiles, soient enrichis en vitamine A. Dans cette logique, un décret du ministre du Commerce datant de 2009 rend obligatoire l'amendement des huiles comestibles en vitamine A sur le territoire national. Or pour l'Institut de technologie alimentaire<sup>3</sup> (Ita), l'enrichissement en vitamine A de l'huile d'arachide est inutile puisqu'elle en contient naturellement. Face à un tel argumentaire, nous soupçonnons les autorités de priver les transformateurs artisanaux de ces autorisations afin de les évincer de la filière.

### **Quels sont vos leviers pour tenter de lever ce refus du ministère ?**

Au Sénégal, une famille consomme au minimum un demi-litre d'huile par jour. À l'UGPM nous avons construit un argumentaire dans lequel nous montrons que les industries agroalimentaires du Sénégal ne peuvent satisfaire seules la demande nationale en huile. Nous pouvons évoluer ensemble sur ce marché. L'argumentaire table également sur la qualité de notre huile certifiée par l'Ita. Nous avons construit des panels pour présenter notre plaidoyer aux décideurs lors de la Fira<sup>4</sup>. L'idée était de leur montrer que l'huile d'arachide produite par les paysans pouvait être consommée sans risque. Malheureusement du fait de la pandémie de la Covid-19, nous n'avons pas pu organiser cet événement en 2020. Nous continuons cependant à demander à la Fongs<sup>5</sup> et au CNCR<sup>6</sup> de porter ce plaidoyer à l'échelle nationale pour compléter nos efforts, qui se font à l'échelle régionale. Il est primordial que les organisations faïtières s'impliquent davantage dans ce combat pour la reconnaissance de l'huile artisanale. Nous devrions aussi nous associer aux organisations consoméristes. Malheureusement, ces associations n'ont pas de base sociale. Il s'agit généralement de deux ou trois individus qui s'expriment en leur nom propre. Nous organisons régulièrement des concertations afin d'impulser une dynamique de groupement. La transformation d'arachide est une activité rémunératrice pour les femmes. À ce titre, elle mériterait d'être soutenue. Les organisations

---

<sup>2</sup> Autorisation dite « FRA », elle autorise la fabrication, la transformation, le conditionnement et la mise en vente de tous les produits destinés à l'alimentation au Sénégal.

<sup>3</sup> Cet institut a pour mission la création de valeur ajoutée pour les produits alimentaires locaux. Cela passe par leur transformation et l'assurance qualité. L'objectif est d'atteindre la sécurité alimentaire et d'augmenter les exportations.

<sup>4</sup> Foire internationale de l'agriculture et des ressources animales. Événement annuel organisé par le CNCR pour informer sur les produits locaux.

<sup>5</sup> Fédération des organisations non-gouvernementales du Sénégal.

<sup>6</sup> Conseil national de concertation et de coopération des ruraux.

paysannes doivent accompagner les producteurs pour que cette huile soit reconnue et puisse être écoulee sur des marchés rémunérateurs.

### **Malgré ces blocages, le label est-il toujours d'actualité et respecté par les transformatrices ?**

Les femmes accompagnées par l'UGPM<sup>7</sup> continuent de respecter les normes de qualité établies. D'ailleurs, nombreuses sont les transformatrices de la région qui ont adopté le mode de production imposé par ce label. Grâce à cela, leurs produits s'écoulent rapidement sur les marchés hebdomadaires.



Bouteilles d'huile d'arachide filtrée par l'UGPM © UGPM

### **Comment vous assurez-vous que la charte de qualité soit respectée<sup>8</sup> ?**

Au commencement, nous organisons des séances de formations destinées aux transformatrices d'huile. Nous y montrons comment distinguer les graines d'arachides saines de celles porteuses d'aflatoxine<sup>9</sup>. Nous abordons aussi les règles d'hygiène à respecter tout au long du processus de transformation. Au cours de ces séances, les formateurs insistent sur la nécessité de produire une huile saine pour les consommateurs. Ainsi conscientisées sur la responsabilité que représente la vente de denrées alimentaires, les transformatrices exercent sur leur pratique une forme d'autocontrôle.

Le deuxième niveau de contrôle est confié aux groupements. Les transformatrices ne peuvent accéder aux lignes de crédit<sup>10</sup> destinées à l'achat de matière première que si leurs groupements certifient qu'elles respectent les règles de tri et d'hygiène. Ces lignes de crédit offrent aux

---

<sup>7</sup> De 2013 à 2015, Frères des hommes et l'UGPM ont mené un projet visant à développer la commercialisation de l'huile d'arachide transformée localement dans la région de Méckhé vers les centres urbains.

<sup>8</sup> La charte de qualité est élaborée par l'UGPM et l'ensemble des productrices.

<sup>9</sup> Il s'agit de toxines produites par des moisissures. Elle peut être contenue dans certaines denrées alimentaires. L'ingestion de vivres contaminés peut avoir des effets néfastes sur la santé humaine. Le procédé de transformation d'huile diffusé par l'UGPM a permis de réduire les taux d'aflatoxine dans les huiles artisanales.

<sup>10</sup> Modalité mise en place par l'UGPM. Avant sa création les transformatrices sans financement devaient faire crédit aux commerçants qui profitaient parfois de leur position de force pour leur céder des graines de mauvaise qualité.

transformatrices la possibilité de choisir leur matière première et par extension, de limiter les pertes sèches avant la transformation et d'avoir un produit fini de qualité.

Le troisième niveau de suivi est géré par les animateurs. Ils effectuent des visites inopinées dans les villages pour assurer le contrôle de la qualité pendant la production. Lorsqu'ils constatent le non-respect de la charte, ils peuvent exclure d'office la productrice du processus de transformation et de filtrage. L'huile produite ne pourra recevoir le label de l'UGPM. Évidemment nous ne pouvons pas être dans tous les villages au moment de la transformation. Aussi, nous refusons systématiquement de filtrer les huiles de mauvaise qualité lorsque l'on nous en présente à l'unité de filtrage.



Transformatrice en train de mouler des graines d'arachides © UGPM

### **La démarche de qualité de l'UGPM s'est-elle soldée par une augmentation de la consommation d'huile d'arachide dans le pays ?**

Par le passé, l'huile d'arachide produite par les industriels était principalement destinée à l'exportation. Son prix la rendait inaccessible pour une grande partie des Sénégalais. Dans le même temps, les transformatrices traditionnelles qui produisaient cette huile se souciaient peu de la qualité. Sans filtrage, l'huile produite était peu attractive. La démarche engagée par l'UGPM a amélioré l'aspect visuel et la qualité des huiles produites par les transformatrices, tout en diminuant son prix. Ces évolutions ont amené les consommateurs à acheter de l'huile d'arachide. Ils commencent à prendre conscience du gain économique de l'utilisation de cette huile et lui reconnaissent une qualité supérieure aux huiles végétales importées. Par exemple, la préparation de trois kilos de riz nécessite un litre d'huile végétale importée là où trois quarts de litre d'huile d'arachide suffisent. Nous nous appuyons sur ces éléments pour diffuser notre huile auprès de nouveaux consommateurs mais aussi pour montrer à l'État qu'elle peut être présente sur le marché aux côtés des huiles industrielles.

## Quel effet a eu ce gain de qualité sur les revenus des transformatrices ?

Par le passé, les transformatrices vendaient le litre d'huile entre 750 et 800 FCFA. Désormais, elles peuvent la vendre aux commerçants jusqu'à 1 100 FCFA/litre<sup>11</sup>. Le consommateur est également gagnant puisqu'auparavant il devait déboursier entre 2 000 et 2 500 FCFA pour un litre d'huile d'arachide industriel. Aujourd'hui, le litre d'huile artisanale lui coûte entre 1 150 et 1 200 FCFA. Les producteurs d'arachide aussi tirent un meilleur revenu de leur production.

## Le contexte actuel est-il propice à l'épanouissement de la transformation artisanale d'arachide ?

À cause de l'absence de pluies au moment de la fleuraison des plants, nous n'avons pas produit suffisamment d'arachides dans la région cette année. Nous avons donc dû importer la matière première depuis d'autres régions. À cela, il faut ajouter le manque de semences. La Chine est le premier importateur de l'arachide sénégalaise. Pour l'achat des cacahuètes (en coques ou décortiquées) les acheteurs chinois proposent des prix supérieurs à ceux offerts par les huileries nationales ou les transformatrices artisanales<sup>12</sup>. Nous ne pouvons nous aligner sur ces prix et les paysans cèdent l'intégralité de leur production aux Chinois, sans conserver des semences pour les saisons suivantes. Cette situation met en péril l'activité des productrices d'huile. Sans mesure prise par le gouvernement pour sécuriser l'approvisionnement en semences, nous devons inciter les paysans à prélever des graines dans leur production pour les campagnes agricoles à venir. Sans cela, les activités de transformation déjà fragilisées par les mesures sanitaires, qui interdisent la tenue des marchés hebdomadaires, seront menacées.

Propos recueillis en mars 2021 et édités par Chikomborero Gonese (CFSI)

### Pour creuser le sujet :

- Fiche entretien, *Huile d'arachide : le défi de la qualité sanitaire*, 2015
- Fiche innovation, *Une huile d'arachide labellisée*, 2014

Le programme Promotion de l'agriculture familiale en Afrique de l'Ouest (Pafao) est porté par la Fondation de France et le CFSI. Il bénéficie de la contribution de la Fondation JM.Bruneau (abritée à la Fondation de France), de l'Agence française de développement et de Seed Foundation / Pierson Interepco Export. Jafowa participe également au volet capitalisation du programme. Le Roppa est membre du comité d'orientation et de suivi du programme.



FONDATION  
JM.BRUNEAU  
SOUS L'ÉGIDE DE LA  
FONDATION DE FRANCE



JAFOWA



<sup>11</sup> Prix variable suivant la production. Si elle est importante, les prix de l'huile seront bas.

<sup>12</sup> En 2020, les acheteurs chinois proposaient 300 FCFA/kg d'arachide en coque et 525 FCFA pour le kilo de graines décortiquées là où les huileries ne pouvaient offrir que 210 FCFA pour les graines en coques.